

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 05
Absent	: 00

Date de la convocation : Vendredi 5 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le mercredi 10 janvier à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents

Elodie AUMONIER ; Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

05 membres absents ayant donné procuration

Anne DEVIGNOT a donné procuration à Georges Henry ;
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT ;
Françoise GARRIGUES a donné procuration à Sylvie COMPIN ;
Solange HOLLARD a donné procuration à Frédérique LION ;
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

DÉLIBÉRATION N° 02/2024 RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE - GARONNE ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION/RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu la délibération de la commune de Mons en date du 29/11/2022 relative à la demande de subvention au titre de la DETR 2023,

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée,

Dans le cadre de l'opération d'aménagement « Cœur de village », la commune de Mons procède à la restructuration et à l'extension de son groupe scolaire.

Les caractéristiques techniques du programme sont les suivantes :

La commune installe les 6 classes de l'école élémentaire dans un nouveau bâtiment, de haute qualité environnementale, construit dans le prolongement des locaux de l'école maternelle, en remplacement des locaux préfabriqués vieillissants qui accueillait jusqu'à présent l'école.

La construction d'un bâtiment de 810 m² de surface de plancher environ en R+1 est en cours, de façon à accueillir l'école élémentaire avec le nouveau bureau de la directrice, la salle des professeurs, le nouveau hall d'accueil général du Groupe scolaire et les sanitaires nécessaires aux élémentaires et au personnel. Une grande salle plurivalente sera intégrée à cet équipement pour les activités des enfants mais sera conçue de telle façon qu'elle puisse également être accessible depuis l'extérieur, pour des activités associatives du Village en dehors des heures d'école et sans avoir à pénétrer dans l'enceinte du Groupe scolaire.

Un préau élémentaire de l'ordre de 150m² sera également en RDC de la nouvelle construction.

Le projet comprend également le réaménagement du bâtiment maternel et la désimperméabilisation de la cour d'école avec la création d'un îlot de fraîcheur.

Cette construction neuve comme la restructuration sont attendues pour la rentrée 2024 en lien également avec le calendrier du projet d'aménagement urbain du cœur de village.

Le coût prévisionnel global des travaux comprend la tranche ferme (bâtiment élémentaire) et les deux tranches optionnelles (réaménagement du bâtiment maternel et désimperméabilisation/végétalisation de la cours). L'amélioration du projet en cours d'études (photovoltaïque, création îlot de fraîcheur dans la cour de récréation, etc.) et l'attribution des marchés de travaux laissent aujourd'hui apparaître coût prévisionnel global des travaux de 2 349 827,92 € HT.

Madame le maire informe le conseil municipal que la deuxième tranche du projet est éligible à la DETR 2024, et à une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet d'extension/restructuration du groupe scolaire pour un montant global estimé, à un total de 2 349 827,92 € HT (voir tableau annexé) ;
- De solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR pour 300 000 € pour l'année 2024 (tranche 2), pour un total cumulé de 600 000 € avec la tranche 1 déjà obtenue soit 25,53 % du montant total du projet ;
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire pour 300 000 € pour l'année 2024 (tranche 2) pour un total cumulé de 603 800 € avec la tranche 1 déjà obtenue soit 25,70 % du montant total du projet ;

et arrête le plan de financement suivant :

5.3	Avenant-provisions		2 000,00	2 400,00
	<i>S/Total 5</i>		16 348,70	19 618,44
6	C.S.P.S.			
6.1	SPS catégorie 2		8 265,60	9 918,72
6.2	Révisions sur marché SPS	8,00 %	661,25	793,50
6.3	Avenant-provisions		1 200,00	1 440,00
	<i>S/Total 6</i>		10 126,85	12 152,22
7	TRAVAUX			
	TRAVAUX BASE + VARIANTE 02 : ILOT FRAICHEUR			
7.1	lot 01-Voirie-Terrassements généraux		145 104,51	174 125,41
7.2	lot 02-Gros-Œuvre		395 000,00	474 000,00
7.3	lot 03-Charpente bois-Couv-Etanchéité-Zinguerie		228 000,00	273 600,00
7.4	lot 04-Murs ossature bois-Bardage bois		94 000,00	112 800,00
7.5	lot 05-Menuiseries extérieures alu-bois-Occultations		110 001,54	132 001,85
7.6	lot 06-Menuiseries intérieures bois-Agencements		100 040,00	120 048,00
7.7	lot 07-Plâtrerie-Isolation-Faux plafonds		123 769,60	148 523,52
7.8	lot 08-Electricité-CFO CFA		114 187,11	137 024,53
7.9	lot 09-Chauffage-Géothermie-ventilation-Plomberie		300 000,00	360 000,00
7.10	lot 10-Revêtements sols durs-Chapes-Sols souples		70 000,00	84 000,00
7.11	lot 11-Peintures		32 000,00	38 400,00
7.12	lot 12-Ascenseur		19 400,00	23 280,00
7.13	lot 13-Serrurerie		37 413,00	44 895,60
7.14	lot 14-Espaces verts-Aménagements paysagers		13 664,28	16 397,14
7.15	lot 15-Photovoltaïque		43 572,00	52 286,40
	<i>Sous-total TRAVAUX Avril 2023</i>		1 826 152,04	2 191 382,45
	Aléas techniques		36 699,66	44 039,59
	Révisions marchés travaux	5,00 %	91 307,60	109 569,12
	<i>S/Total 7</i>		1 954 159,30	2 344 991,16
8	ASSURANCE DO		25 000,00	30 000,00
	<i>S/Total 8</i>		25 000,00	30 000,00
9	COUT TOTAL DE L'OUVRAGE		2 288 814,15	2 746 576,98
10	REMUNERATION TM - MOD			
	Rémunération initiale		58 252,43	69 902,92
	Avenant 01		2 761,34	3 313,61
	<i>S/Total 10</i>		61 013,77	73 216,52
	TOTAL GENERAL		2 349 827,92	2 819 793,50

	POSTES DE DEPENSES		BUDGET €HT	BUDGET €TTC
1	FRAIS DIVERS			
1.1	Frais de publicité		1 000,00	1 200,00
1.2	Frais de Reprographie			
1.3	Constat d'Huissier affichage PC		450,00	540,00
1.4	Etude de programmation			
1.5	Raccordements-Branchements		20 000,00	24 000,00
1.6	Panneau communication		1 200,00	1 440,00
1.7	Mesures acoustiques		1 200,00	1 440,00
	S/Total 1		23 850,00	28 620,00
2	ETUDES PREALABLES			
2.1	Etudes structure			
2.2	Repérage amiante/plomb avant démolitions		800,00	960,00
2.3	Etudes géotechniques			
2.4	Mission G1+G2AVP+G2PRO+G4		9 589,00	11 506,80
	Mission complémentaire		3 076,00	3 691,20
2.5	Relevés topo GEOMETRE		2 500,00	3 000,00
2.6	Repérage réseaux		2 000,00	2 400,00
2.7	Autres (provisions)		0,00	0,00
	S/Total 2		17 965,00	21 558,00
3	CONCOURS			
	Prime aux 2 candidats non retenus		16 500,00	19 800,00
	Analyse financière ECONOMISTE FREELANCE ETUDES		1 800,00	2 160,00
	Frais concours Jury			
	S/Total 3		18 300,00	21 960,00
4	MAITRISE D'ŒUVRE			
4.1	MOE-Mission de base		166 460,00	199 752,00
4.2	Mission OPC		20 300,00	24 360,00
4.3	Mission Coordination SSI		2 900,00	3 480,00
4.4	Mission STD		4 350,00	5 220,00
4.5	Mission EXE Partiel		4 640,00	5 568,00
4.6	Mission Synthèse		4 640,00	5 568,00
4.7	Révisions sur marché MOE	7,00 %	14 230,30	17 076,36
4.8	Avenant 01		5 544,00	6 652,80
	S/Total 4		223 064,30	267 677,16
5	CONTRÔLE TECHNIQUE			
5.1	Mission		13 410,00	16 092,00
5.2	Révisions sur marché CT	7,00 %	938,70	1 126,44

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POSTE DES RECETTES		2023	2024	GLOBAL
ETAT - DETR	25,53%	300 000,00	300 000,00	600 000,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25,70%	303 800,00	300 000,00	600 000,00
TOULOUSE METROPOLE	6,38%		150 000,00	150 000,00
CAF	12,77%	300 000,00		300 000,00
AUTOFINANCEMENT	29,62%	391 483,08	304 544,84	696 027,92
TOTAL	100%	1 295 283,08	1 054 544,84	2 349 827,92

Madame le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 10/01/2024

Véronique DOITT



Maire de Mons

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>